

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JUIN 2023



Publié le **07 JUIN 2023**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_063

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

AFFIRMATION D'UNE
POLITIQUE D'ACHAT
DURABLE - ADOPTION DE
LA CHARTE DE L'ACHAT
PUBLIC DURABLE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, M. PROTHERY, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M. AURELLE

Mme MAINAND (par proc. à M. TOLLET), M. THEVENOT (par proc. à M. COUTURIER), Mme HAMZAOUI (par proc. à M. CIAPPARA), Mme FRIOLL (par proc. à M. MICHON), Mme CHANDIA (par proc. à Mme CRESPIY), M. GUERIN (par proc. à Mme GUGLIELMI), M. JUENET (par proc. à M. TAKI), M. MANINI (par proc. à M. JOINT), Mme CORRENT (par proc. à Mme BLACHERE), Mme BILLA (par proc. à Mme WEBANCK), M. MATTEUCCI (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT), M. HABERLE (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etai(en)t absent(s) :

Mme GEHIN

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **7/06/23**.....

Identifiant de l'Acte :

023-216900310 - 20230605 - 02023_063 - DE

Rapport de : Côme TOLLET

La Ville de Caluire et Cuire effectue des achats de fournitures, travaux et services pour permettre le fonctionnement courant des services et la mise en œuvre des projets d'investissement. En 2022, ce sont près de 15 millions d'euros de marchés qui ont été attribués par la Ville.

Depuis plusieurs années, la Ville de Caluire et Cuire est engagée dans une démarche de développement durable, avec notamment l'adoption par le Conseil Municipal en juin 2019 du Plan d'action Ville Durable. La Ville a également signé une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMI'e) afin de renforcer son action en intégrant dans ses contrats publics des clauses d'insertion sociale.

La commande publique étant un levier important de l'achat durable, la Ville veille à ce que ses consultations prennent en compte l'aspect durable tant au niveau de la définition du besoin que des critères d'attribution et de l'exécution du marché.

La Ville souhaite aujourd'hui aller plus loin et affirmer dans une charte sa politique d'achat durable qui s'inscrit dans la continuité d'actions d'ores et déjà engagées.

Cette charte a pour objectif de poser les fondements de la politique de la commande publique responsable, de donner un cap et une légitimité, mais aussi de libérer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de commande publique durable.

La politique d'achat durable proposée s'articule autour de 3 axes stratégiques sur lesquels la collectivité souhaite s'engager :

- **ACHATS RESPONSABLES** : Réduire les impacts environnementaux des produits, services et travaux achetés par la Ville.
- **CONTRIBUTION SOCIALE ET SOCIÉTALE** : Encourager et soutenir les actions d'insertion sociale notamment par le biais des clauses sociales, faciliter l'accès à la commande publique, avoir une meilleure connaissance du tissu local, développer la gestion de la relation fournisseur, intensifier et faciliter le dialogue avec ses fournisseurs existants et potentiels, avoir la connaissance du tissu économique propre à chacune des familles d'achats gérée par la collectivité (élément indispensable dans la démarche de performance globale des achats).
- **PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE L'ACHAT** : Apporter une réponse au plus près des besoins, une meilleure qualité pour les utilisateurs et une maîtrise de la consommation et prise en compte des coûts indirects des achats (coût global d'utilisation, cycle de vie).

Le service Achats et Marchés Publics accompagne les services communaux à chaque étape du processus achat afin de mieux intégrer les différentes dimensions du développement durable dans les achats qu'ils ont la charge de réaliser. En effet, il s'agit d'accompagner les directions et services dans leurs démarches, leur fournir les éléments de compréhension du développement durable et de ses enjeux.

Le service Achats et Marchés Publics est chargé de s'assurer que les marchés propices à un achat durable répondent bien aux enjeux de la présente charte.

Ces dispositions en matière d'achat durable s'effectuent dans le respect des principes fondamentaux de la Commande Publique :

- La définition des besoins en amont
- La liberté d'accès à la commande publique
- L'égalité de traitement dans les procédures
- La transparence des procédures

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER la politique d'achat durable de la Ville de Caluire et Cuire telle que définie ci-dessus, dans la continuité des actions déjà menées dans ce domaine.

- D'ADOPTER la charte de l'achat public durable telle qu'annexée à la présente délibération.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

07 JUIN 2023

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

